



PREAMBULE

Le projet éducatif de l'Ensemble scolaire Fénelon-la Trinité place au centre de ses préoccupations le soin apporté à chaque élève, fidèlement aux deux grands principes de l'éducation jésuite :

- Conduire chaque élève vers sa réussite dans le respect de ses besoins et de sa singularité (MAGIS)
- Porter attention à la personne et à toute la personne (CURA PERSONALIS)

Pleinement inscrite dans le respect de ces deux principes, cette Charte a pour objectif de favoriser des échanges sereins et une véritable coéducation au service exclusif de l'enfant des uns et de l'élève des autres.

SUPPORT DE COMMUNICATION

Les correspondances entre familles et enseignants se doivent d'avoir lieu exclusivement depuis les canaux suivants :

- ✓ Messagerie Ecole directe
- ✓ Carnet de correspondance papier (familles du collège) ou numérique (familles du lycée)

RESPECT DES PERSONNES ET DES FONCTIONS

Les échanges se doivent de porter uniquement sur des questionnements de nature à éclairer les apprentissages et l'épanouissement scolaire de l'enfant.

Les enseignants s'engagent à :

- Accueillir et écouter chaque famille avec respect et bienveillance pour construire une relation basée sur la confiance réciproque respectant le principe de *cura personalis*.
- Communiquer en professionnel de l'éducation en utilisant un langage adapté et compréhensible par les parents.
- Eviter tout jugement de valeur dépréciant l'action éducative des parents
- Essayer de définir en commun avec la famille comment chacun peut aider l'enfant à réussir, à progresser quand il y a des difficultés et à se dépasser encore quand il est en réussite selon le principe du *Magis* (un pas de plus)



- S’entretenir avec les familles qui en font la demande selon ses disponibilités et les contraintes horaires et matérielles de chacun.

Les parents s’engagent à :

- Aborder toute rencontre avec confiance en veillant à respecter l’enseignant. En d’autres termes, les familles ne sauraient s’autoriser tout comportement ou parole qui porterait atteinte à la fonction et à la légitimité pédagogique de l’enseignant laquelle relève de son Inspection et du chef d’établissement.
- Informer le professeur(e) principale(e) et les Préfets des évènements importants de la vie de l’enfant.
- Essayer de définir en commun avec l’enseignant comment chacun peut aider l’enfant à réussir, à progresser quand il y a des difficultés et à se dépasser encore quand il est en réussite selon le principe du Magis (un pas de plus)

RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

DROITS ET OBLIGATIONS DE L’INSTITUTION SCOLAIRE	DROITS ET OBLIGATIONS DES FAMILLES
<ul style="list-style-type: none"> ○ Respecter les prérogatives relatives au droit à l’image et à la RGPD. ○ Présenter lors de l’inscription le règlement intérieur de l’établissement, ses principes, les droits et devoirs de chacun et l’échelle des sanctions prévues en cas de transgression. ○ Répondre aux mails des familles dans un délai de 5 jours ouvrés conformément à la Charte Marianne du service public. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Reconnaître l’autorité du projet éducatif, du projet d’établissement et de tous les éléments explicités dans le contrat de scolarisation. ○ Respecter le droit à la déconnexion en référence à l’article L.2242-17 du Code du travail. <ul style="list-style-type: none"> ✓ pas de mail entre 20 heures et 07 heures ✓ pas de mails le samedi et dimanche

Nous vous invitons à utiliser la fonction d’envoi en différé des mails afin de respecter le droit à la déconnexion en vigueur dans l’établissement.



REPARTITION DES CHAMPS DE COMPETENCE

L'enseignant ne peut répondre seul à toutes les sollicitations parentales. Il convient alors de respecter les attributions et rôles de chacun

NATURE DE L'INFORMATION	A QUI ECRIRE ?
Mon enfant a un problème organisationnel	Professeur principal
Mon enfant est absent et/ou malade	Vie scolaire
Mon enfant est en difficulté scolaire	Professeur Principal - Professeurs des disciplines concernées- Préfet des Etudes
Mon enfant ne comprend pas sa note	Professeur concerné si la discussion directe avec l'élève n'a pas été possible.
Mon enfant a des difficultés relationnelles	Préfet des études, Professeur principal
Mon enfant ne se sent pas bien au collège	Préfet des études – Directrice d'Unité
Mon enfant ne sait pas ce qu'il veut faire l'année prochaine	Professeur principal - Préfet des Etudes
Mon enfant est un élève à besoin éducatifs particuliers (EBEP)	Préfet des Etudes – Directrice d'Unité
Je rencontre un souci financier	Comptabilité

COMMUNICATION ELECTRONIQUE

L'échange par la messagerie Ecole Directe doit rester un outil au service du parcours de formation de l'élève. La communication en temps réel, immédiate, peut engendrer la perte ou la diminution du recul nécessaire. Par conséquent, l'utilisation de cette messagerie doit être entourée de précautions d'utilisation en matière de communication sur le fond et sur la forme, de part et d'autre.

Notamment lors de l'envoi d'un mail, il est important d'utiliser un langage et un ton adapté, professionnel, courtois et respectueux. L'objet de la demande, le nom et la classe de l'enfant ainsi que les formules de politesse usuelles sont à mentionner.

L'établissement se réserve la possibilité de ne pas répondre à un mail dont le sujet serait hors de propos avec le but pédagogique poursuivi par l'établissement.

Les mails à teneur déplacée adressés aux membres de la communauté éducative seront traités par la direction de l'établissement.